Le Concile épiscopal a adopté une série de résolutions sur la coopération interorthodoxe

Les résolutions prises par le Concile épiscopal de l'Église orthodoxe russe le 5 février 2013 contiennent un certain nombre de points consacrés aux relations avec les Églises orthodoxes locales.

Ces textes soulignent l'importance pour l'unité panorthodoxe des visites du Patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie aux Patriarcats d'Antioche, de Jérusalem et de Bulgarie, aux Églises orthodoxes de Chypre et de Pologne, ainsi que les visites rendues à notre Église par les Primats des Églises d'Alexandrie, de Jérusalem, de Géorgie, de Grèce, de Pologne, des Terres tchèques et de Slovaquie.

Le Concile épiscopal a approuvé le bilan de la consultation des Primats et des représentants des Églises orthodoxes locales qui s'était déroulée le 21 novembre 2011 à la résidence patriarcale du Kremlin de Moscou avec la participation des Primats des Églises russe, géorgienne, polonaise, tchèque et slovaque, ainsi que des représentants officiels des Églises d'Antioche, de Roumanie et de Bulgarie. Les membres du Concile épiscopal ont soutenu la conviction générale exprimée au cours de cette rencontre suivant laquelle : « toutes les décisions tant durant la préparation du Concile panorthodoxe, que pendant le Concile lui-même doivent être prises uniquement sur la base d'une expression unanime de la volonté de toutes les Églises locales, et non à la majorité des voix » (article 60).

Les résolutions du Concile épiscopal soulignent églament qu'il est inadmissible d'ignorer l'opinion des clercs et des croyants sur la perspective de la convocation du Concile panorthodoxe. L'importance d'un accord préalable entre les Églises orthodoxes locales sur les questions de l'adoption du règlement et de l'ordre du jour, ainsi que sur les projets des principaux documents conciliaires a été soulignée. La préparation du futur Saint et Grand Concile de l'Église orthodoxe doit se distinguer, suivant les hiérarques du Patriarcat de Moscou, par une attention particulière à la préservation de la pureté de la doctrine orthodoxe et par une large discussion des décrets en préparation. Les résolutions soulignent aussi qu'il est nécessaire que « le présidium du Concile panorthodoxe se compose des Primats de toutes les Églises orthodoxes locales et que l'épiscopat des Églises locales soit représenté au maximum pendant le Concile » (article 61).

Le Concile épiscopal de l'Église orthodoxe russe exprime enfin sa préoccupation devant l'aggravation de la situation des chrétiens au Moyen Orient et en Afrique du Nord. Le Concile a approuvé les efforts du Patriarche et du Saint Synode destinés à soutenir les chrétiens du Moyen Orient soumis à des pressions à cause de leur appartenance religieuse suite à la destabilisation de la situation politique dans

la région. « La disparition du christianisme dans des terres où il est présent depuis deux mille ans et où se sont produits les principaux évènements de l'Histoire sainte serait une tragédie spirituelle et historique » soulignent les résolutions (article 62).

Source: https://mospat.ru/fr/news/53040/